

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE – ELECTIVE - ORDINAIRE

DES CLUBS DU DISTRICT DU PUY DE DOME DE FOOTBALL

VENDREDI 22 juin 2024

Auditorium Antenne Ligue Auvergne Rhône-Alpes à Cournon

Après vérification des pouvoirs, il est établi que le quota des voix comptabilisées permet à l'Assemblée des clubs du District du Puy de Dôme de délibérer légitimement et conformément aux dispositions prévues aux statuts sur toutes les questions inscrites à l'Ordre du jour de cette réunion.

Total de voix des inscrits : **888**

Total de voix des présents : **739 (moitié + 1 : 370)**

Clubs absents :

U.S. BEAUMONTOISE
F.C. CHATEL GUYON
CLERMONT F.C. METROPOLE
CLT NEYRAT FOOT MOSAIC AUVERGNE
CLT A. DES GUINEENS DE LA REGION AUVERGNE F.C.
A.S. CUNLHATOISE
U.S. EGLISENEUVE PRES BILLOM
ATOMIC SP. C. DE LACHAUX
U.S. LOUBEYRAT
U.S. MENAT NEUF EGLISE
F.C. NORD COMBRAILLE
U.S. PALLADUC
A.S. PONTGIBAUD FOOTBALL
A.S. PORTUGAIS DE RIOM
E.S. SAURET BESSERVE
F.C. DE SAYAT D'ARGNAT
A.S. SERVANT
U.S. ST GEORGES LES ANCIZES
U.S. ST SYLVESTRE PRAGOULIN
F.C. THIERS AUVERGNE
U.S. VERNINOISE
A.S. TRAMINOTS CLERMONTOIS
F.C. DES BRAVES IRREDUCTIBLES BOUGNATS
L'OUVERTURE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 NOVEMBRE 2023

Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, le procès verbal de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

ALLOCUTATION de Mr Philippe AMADUBLE

Président du District du Puy de Dôme de Football

Mesdames, Messieurs, Chers Amis

Souvent les discours se terminent par les félicitations et les remerciements

Et bien pour une fois, je le ferai dès le début.

Merci à vous, Mesdames, Messieurs, les Présidents de Club ou leurs représentants d'avoir répondu présent et de prendre un peu de votre temps pour assister à cette Assemblée Générale Elective qui est la dernière du mandat 2020-2024.

Votre présence nombreuse dénote l'intérêt que vous portez à notre District.

Merci aux personnalités présentes qui me font l'amitié d'être à nos côtés :

- Mr Lilan JURY, Président Délégué de la LauraFoot
- Mmes Charlène MATHIEU et Nicole CONSTANCIAS et MM. Hubert GROUILLER – André CHAMPEIL – Yves BEGON – membres du Conseil de Ligue de la LauraFoot
- M. Serge CHARRET – vice président de la Caisse régionale du CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

Je tiens également à excuser

- Mr Pascal PARENT – Président de la LauraFoot
- Mr Raymond FOURNEL – du District de la Haute Loire et membre du Conseil de Ligue de la LauraFoot
- Mr Thierry CHARBONNEL – Président du District du Cantal et membre du Conseil de Ligue de la LauraFoot
- Mr Guy POITEVIN, Président du District de l'Allier
-

Merci aux partenaires, pour l'aide financière ou matérielle qu'ils nous apportent tout au long de la saison.

Merci à vous les bénévoles dans les clubs, femmes ou hommes pour tout le travail que vous effectuez pour assurer une vie associative dans nos villes et nos communes rurales du département.

Merci à tous les acteurs du football, joueuses, joueurs, éducatrices, éducateurs, arbitres, dirigeantes, dirigeants, pour votre passion malgré les difficultés que vous pouvez rencontrer dans la vie courante.

Merci aux élus qui assurent tout au long de la saison les différentes tâches qui leur sont confiées dans les Commissions.

Merci aux salariés qu'ils soient administratifs ou techniques pour tout le travail qu'ils accomplissent pour faire vivre le football dans notre département.

Après ce long tour d'horizon des remerciements, je vous demanderai d'observer un instant de recueillement pour toutes les personnes qui nous ont quittés depuis notre dernière Assemblée, avec une pensée particulière pour Yves GRAILHE, Président de la Commission de Discipline et Président d'Honneur de l'U.S. ISSOIRE qui nous a quitté il y a deux semaines des suites d'une longue maladie.

Je ne vais pas vous faire le bilan complet de ces 4 années passées à la tête du District, ce serait assez long et assez fastidieux.

Cependant je souhaiterais malgré tout évoquer quelques faits marquants

Ce mandat n'a pas été facile et comme vous le savez toutes et tous, l'impact du COVID a posé de sérieuses difficultés pour les compétitions, s'accompagnant naturellement d'une baisse de licenciés (19 086 pour la saison 2020-2021).

Mais les derniers chiffres sont très encourageants et dépassent même les données d'avant COVID.

Le District dénombre à ce jour 23 752 licenciés, avec des hausses importantes dans toutes les catégories :

- Féminines : 2 507 actuellement contre 1 731 (2020-2021)
- Masculins : 16 748 contre 13 766
- Dirigeants et Dirigeantes : 3 019 contre 2 445
- Arbitres : 310 contre 231

Merci à vous tous pour votre formidable travail pour accueillir tous ces licenciés, mais cette hausse chez les jeunes et le foot d'animation doit toutefois nous faire réfléchir sur les moyens humains et matériels des clubs.

Outre le COVID, l'autre point noir de ce mandat est la progression des incivilités et de la violence même dans les plus jeunes.

Ce n'est pas particulier au football, c'est le reflet de la société.

Je n'oublie pas non plus l'absence d'un conseiller technique PPF également en début de mandat, qui s'est fait ressentir sur les actions techniques, malgré de bons résultats de nos sélections départementales, de même qu'une absence au secrétariat pour l'administratif pendant 6 mois. A ce jour, ces postes sont pourvus, entraînant une amélioration non négligeable du fonctionnement du District.

Côté Satisfaction :

- Le Recrutement de 2 ambassadeurs en arbitrage qui effectuent un travail énorme en collaboration avec notre CDA pour le recrutement et la fidélisation de nos arbitres.
- La mise en place du carton blanc
- L'autorisation d'un joueur ayant eu 2 cartons jaunes dans 1 match ou 3 jaunes cours des 3 mois étant sanctionné d'un match de suspension de pouvoir servir son club en tant qu'arbitre de touche ou délégué si le club en fait la demande.

Enfin dans quelques jours vont débiter les J.O Paris 2024,

Souhaitons à nos 2 équipes féminines et espoirs le meilleur résultat possible afin de nous apporter bonheur et joie dans une société qui en a besoin.

Je vous remercie de votre attention

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Mme Laurence DALLE, Directrice, ouvre l'Assemblée Générale Elective en laissant la parole à Mr Philippe AMADUBLE qui porte la seule liste candidate

Allocution de Monsieur Philippe AMADUBLE

Comme vous le savez, un nouveau mandat de 4 ans se profile et j'ai décidé de me représenter à vos suffrages avec une nouvelle équipe dont 8 nouvelles personnes par rapport à 2020 si vous m'accordez votre confiance.

Dans un moment - ces personnes vous seront présentées, mais je tiens bien évidemment remercier les élus qui m'ont accompagné au sein du Comité Directeur durant 2020/2024.

1/ Bien évidemment pendant cette nouvelle mandature la lutte contre la violence et les incivilités sera notre priorité

Oui il existe des choses inacceptables dans le foot, dans les stades dans les tribunes, des joueurs qui ont des comportements délétères, on critique l'arbitre, on insulte l'adversaire...

Tout cela est grave car ces images sont relayées sur les réseaux sociaux.

Nous devons tous travailler ensemble pour endiguer ce fléau.

2/ Mise en place d'un groupe de travail pour les Travaux d'Intérêts Sportifs concernant les lourdes suspensions d'un licencié.

3/ Mise en place de formations d'arbitres assistants (bénévoles des clubs) dans chaque secteur.

4/ Continuer le recrutement de nouveaux arbitres et accompagnements plus nombreux des jeunes arbitres.

5/ Mise en place de réunions d'informations par secteur.

Monsieur Philippe AMADUBLE présente l'ensemble de sa liste – à savoir :

Vice-président délégué et représentant des éducateurs : Mr ARCHIMBAUD Anthony

Secrétaire général : Mr HOMETTE Christian –

Trésorier : Mr CHARBONNEL Gérald –

Arbitre : M. Cédric GILBERT –

Femme : Mme VALENTIN Mireille –

Médecin : Mr GARDIEN Jean-Pierre –

Membre : Mme BERNARDO AFONSO Agnès –

Membre : Mr BAPT Thierry –

Membre : Mr BERTRAND Jérôme –

Membre : Mr BOURDAROT Jacques –

Membre : Mr CERRALBO Jean François –

Membre : Mr CHASTAGNIER Jean-Paul –

Membre : Mr CLEMENT Jean-François –

Membre : Mr FERRY Daniel –

Membre : Mr GATIGNOL Julien –

Membre : Mr LIABOEUF Jean François –

Membre : Mr MAIGNOL Yves –

Membre : Mme MATHIEU Charlène–

Membre : Mr NIERMONT Daniel -

Membre : Mr THURET David –

Mme Laurence DALLE - directrice communique les instructions nécessaires au bon déroulement du vote.

4 scrutateurs sont choisis pour constituer le bureau de vote : Mmes Sandrine CAMBRAYE – Camille CLOAREC et MM. Jean-Louis CHEVALIER – Yves MARTIN

Une interruption dans le déroulement de la réunion est rendue indispensable pour permettre à chaque club présent de voter et procéder ensuite au dépouillement.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATION DES STATUTS DU DISTRICT DU PUY DE DOME DE FOOTBALL

Mme Laurence DALLE rappelle que suite à l'Assemblée Fédérale du 16 décembre 2023 – une mise à jour obligatoire des statuts-type de District a été votée. Le District du Puy de Dôme a donc été dans l'obligation de modifier ses statuts. Mme Laurence DALLE poursuit en commentant les différentes modifications à savoir :

.../...

➤ **Article 8 Objet**

Le District assure la gestion du football sur le Territoire.

Il a plus particulièrement pour objet :

- D'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- ***De promouvoir et favoriser l'éducation des jeunes par le football ;***
- De délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- De mettre en œuvre le projet de formation fédéral
- D'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- De défendre les intérêts moraux et matériels du Football dans le Territoire ;

.../...

➤ **Article 12 Assemblée Générale**

1. Composition

- L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.
- Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres individuels et les Membres d'Honneur.
- ***Un membre du Comité de Direction n'est pas, en cette seule qualité, membre de l'Assemblée Générale. Il peut néanmoins avoir le droit de voter à l'Assemblée Générale s'il dispose, outre sa qualité de membre du Comité de Direction, de la qualité de représentant de Club, au sens des présents Statuts.***
- Nombre de voix

- **Un club issu d'une fusion prenant effet lors de la saison en cours dispose d'un nombre de voix déterminé selon le nombre total de licences des clubs concernés par la fusion au 30 juin de la saison précédente**
- **Représentants des clubs**
- Le représentant du club doit remplir les conditions générales d'éligibilités rappelées à l'article 13.2.1 des présents statuts.
- ***Toutefois, par exception à la dernière mention du 13.2.1, le représentant du Club, au jour de l'Assemblée Générale, ne doit pas se trouver en état de suspension, quel que soit le quantum de cette suspension ou la nature des faits ayant conduit à son prononcé.***

.../...

1. Fonctionnement

Convocation

- ***L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, et / ou à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication***

1. Votes

- Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. **Les abstentions**, les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.
- Le vote sur les personnes se fait à bulletin secret de même que tout vote pour lequel le vote à bulletin secret est demandé par au moins un représentant de Club.
- Le vote électronique, **à distance ou en physique**, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret.

➤ Article 13 Comité de Direction

Composition

- ***Un membre du Comité de Direction ne peut pas être salarié de la F.F.F., de la L.F.P., de l'I.E.F.F., d'une Ligue régionale ou d'un District, et inversement***

.../...

1. Conditions générales d'éligibilité

- Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son Siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.
- Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le Territoire du District ou d'un district limitrophe.
- Ne peut être candidate :
- La personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence ;
- La personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;

- La personne *faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal* ;
- La personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- La personne licenciée concernée *par une suspension ferme supérieure à 5 matches ou supérieures à 1 mois, non intégralement purgée*

.../...

- La déclaration de candidature doit être *transmise* par *courrier électronique envoyé au District sur une adresse électronique officielle dédiée, à l'attention de la Commission de Surveillance des opérations électorales*, 30 jours *au moins* avant la date de l'élection .

.../....

- **Scrutin de liste bloquée :**
- Les élections dans les Districts sont organisées selon un scrutin de liste bloquée.
- L'élection se fait dans les conditions suivantes :
- Si plusieurs listes se présentent :
- *Nul ne peut être sur plus d'une liste. Si une personne figure sur plusieurs listes, seule la première liste transmise sera prise en compte.*

.../....

Comité de Direction

1. Fonctionnement

- Le Comité de Direction se réunit au moins cinq (5) fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart au moins de ses membres.
- Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents.
- Les réunions *ont lieu, par principe, en présence physique, mais elles* peuvent *aussi* avoir lieu téléphoniquement par voie de visioconférence, *et/ou* par voie électronique.

.../....

Bureau

1. Fonctionnement

- Le Bureau se réunit sur convocation du Président ou de la personne qu'il mandate.
- Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents.
- Les réunions *ont lieu, par principe, en présence physique, mais elles* peuvent *aussi* avoir lieu téléphoniquement par voie de visioconférence, *et/ou* par voie électronique.

.../....

➤ **Article 15 Président**

Modalités d'élection

.../...

*Le Président du District ne peut pas cumuler cette fonction avec celle de Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à son District. En conséquence, toute personne élue Président du District, également Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à sa *son District, doit démissionner de son poste de Président de club et apporter la preuve de cette démission dans les 15 jours suivant son élection. Cette démission doit en outre être effective dans les 3 mois suivant son élection, la preuve devant également en être apportée dans ce délai. A défaut du respect de ces obligations, son élection est réputée caduque, sur constat de la Commission de surveillance des opérations électorales.*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Les nouvelles modifications des Statuts du District sont votées à l'unanimité.

COMMISSION DES CHAMPIONNATS SENIORS ET COUPES

Mr Thierry BAPT présente à l'Assemblée Générale les propositions de modifications règlementaires des Coupes :

Deux dernières journées de championnat

Lors des deux dernières journées de championnat, tout club qui aura son terrain d'indisponible (arrêté municipal ou autre) devra trouver un terrain de repli ou devra jouer chez l'adversaire pour ne pas perturber le calendrier de fin de saison,

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Ces modifications aux règlements sont votées à la majorité (1 club contre – 4 clubs qui s'abstiennent) et prendra effet au 1^{er} juillet 2024.

VŒU DE BILLOM

Mr Michel THOME – licencié au club du S.C. BILLOM – vient présenter le vœu

Proposition de modification du statut de l'arbitrage « District »

Possibilité de présenter :

2 arbitres faisant un nombre réduit de matchs pour 1 arbitre au statut de l'arbitrage

POURQUOI ?

Pour fidéliser des arbitres stagiaires voulant continuer l'arbitrage « à temps partiel »

POUR QUI ?

Les arbitres officiels (non stagiaires) couvrant un club de D2, D3 ou D4

Actuellement

D2 : 1 arbitre de +21 ans

D3 : 1 arbitre

D4 : 1 arbitre

Nombres de matchs à effectuer pour une saison complète : 18 pour un sénior ; 15 pour un jeune ou une féminine

Nombres de matchs à effectuer pour un candidat arbitre : 9 pour un sénior ; 7 pour un jeune ou une féminine

PROPOSITION

Pour les clubs de D2 : 2 arbitres + 21 ans = 1 arbitre + 21 ans

Année complète :

Nb matches minimum seniors : 10 chacun sur 10 journées *

Nb matches minimum jeunes ou féminines : 8 chacun sur 8 journées *

** dont 1 dans les 3 dernières journées pour les 2 arbitres*

Pour les clubs de D3 et D4: 2 arbitres = 1 arbitre (pas de contrainte d'âge)

Année complète :

Nb matches minimum seniors : 10 chacun sur 10 journées *

Nb matches minimum jeunes ou féminines : 8 chacun sur 8 journée *

** dont 1 dans les 3 dernières journées pour les 2 arbitres*

COUVERTURE DU CLUB

- Si, au 15 juin, un des deux arbitres n'a pas satisfait à ses obligations, le club ne sera pas couvert pour la saison encours.
- Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 2 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé.
- La Commission du Statut de l'Arbitrage reste compétente pour statuer sur toutes les situations particulières notamment les raisons médicales

La Commission Du Statut de l'arbitrage du District du Puy de Dôme – représenté par son Président Christian HOMETTE – émet un avis défavorable pour ce vœu pour les raisons suivantes :

Rappel, la proposition est valable uniquement que pour les clubs de D2,D3,D4.

Pour les clubs de D1, **il faudra bien 2 arbitres de + de 21 ans.**

Important, car les clubs de D2 qui montent la saison suivante - devront bien dire à leurs arbitres, **qu'ils doivent faire 18 matches et non 10 matches.**

Nous avons eu 106 arbitres de plus sur la saison 2023/24, les clubs ont fait des efforts pour trouver 1 arbitre.

Si la proposition est acceptée, **la qualité de nos arbitres devrait baisser**, avec seulement 10 matchs à faire, voire moins (si l'autre arbitre en réalise plus),

Un arbitre peut avoir terminé sa saison en Décembre, donc il faudra bien avertir les clubs **du risque d'avoir moins d'arbitre en fin de saison.**

L'arbitre devra faire 1 match dans les 3 dernières journées. Quand il aura terminé sa saison au mois de décembre, cet arbitre aura-t-il l'énergie nécessaire pour refaire un seul match, et s'il ne le fait pas, le club sera sanctionné.

Mme Laurence DALLE - directrice communique les instructions nécessaires au bon déroulement du vote à bulletin secret

4 scrutateurs sont choisis pour constituer le bureau de vote : Mmes Sandrine CAMBRAYE – Camille CLOAREC et MM. Jean-Louis CHEVALIER – Yves MARTIN

Une interruption dans le déroulement de la réunion est rendue indispensable pour permettre à chaque club présent de voter et procéder ensuite au dépouillement.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Mme Laurence DALLE demande à l'Assemblée Générale que les comptes rendus suivants soient soumis à l'approbation avec vote à main levée , à savoir :

Rapport d'activités de la Commission de l'Arbitrage

Etabli par son Président – Michel THOME

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2023/2024 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission Féminine et de Féminisation

Etabli par sa Présidente – Mireille VALENTIN

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2023/2024 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission Football Entreprise

Etabli par sa Présidente – Véronique AMBLARD

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2023/2024 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission des Enfants et des Jeunes

Etabli par Adrien RIGAUD

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2023/2024 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission des Labels

Etabli par Sébastien BEAULATON

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2023/2024 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission des Terrains et Installations Sportives

Etabli par son Président – Jean-François CLEMENT

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2023/2024 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission des championnats Seniors et Coupes

Etabli par son Président – Thierry BAPT

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2023/2024 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission d'Appel

Etabli par son Président – Jean-François CERRALBO

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2023/2024 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission Futsal

Etabli par le référent – Jacky BLANCARD

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2023/2024 à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

INTERVENTION de Mr Jacky BLANCARD

La saison dernière, un Championnat Inter-Districts Futsal avec huit équipes (Loire - Puy de Dôme - Allier - Haute Loire) qui s'est déroulé pratiquement qu'en semaine ,a été co-géré principalement par la Commission Futsal de la Loire, et par moi-même, référent Futsal du District du Puy de Dôme .

Ce Championnat a permis à une équipe d'un Club Départemental Futsal d'accéder au niveau Régional 2.

Pour cette saison 2024 / 2025 ,il serait bien de pouvoir continuer la pratique du Futsal au niveau Départemental ,et aussi de permettre à un Club d'accéder au niveau régional .

Pour les clubs intéressés – merci d'envoyer un mail auprès de Mr BLANCARD

INTERVENTION de Mr Anthony ARCHIMBAUD

A partir de la saison 2024/2025, les inscriptions pour les catégories U6 / U7 / U8 / U9 / U10 / U11 se réalisent par le biais de Footclub (nouveau logiciel F.A.L.)

Un document explicatif sera envoyé à l'ensemble des clubs pour les modalités d'inscription.

Concernant les programmations de matches jeunes, la Commission des Enfants et des Jeunes sera beaucoup plus attentive aux changements de dernière minute qui obligent à constamment modifier les désignations d'arbitres.

Passé le délai du mercredi – ce sera la Commission des Enfants et des Jeunes qui donnera l'accord de la modification.

INTERVENTION de Mr Jérôme BERTRAND Référent FMI

Mr Jérôme BERTRAND rappelle les bonnes pratiques pour l'utilisation de la tablette.

Il insiste sur le fait qu'en cas d'impossibilité de répondre, le club doit absolument laisser un message avec ses coordonnées afin qu'il puisse rappeler.

Une nouvelle version de la FMI doit être mise en place pour la nouvelle saison

RECOMPENSES

Le District a décidé de récompenser la 2 500^{ème} licenciée féminine Seniors, il s'agit de Léa ARCHIMBAUD (A.L. GLAINE MONTAINE) et la 300^{ème} arbitre – Amélie TOUMI (ENT. F.C. ST AMANT ET TALLENDE).

Un maillot et un trophée leur est remis lors de cette Assemblée Générale.

L'occasion de mettre en valeur la féminisation dans le Football.

RESULTATS DES ELECTIONS

Mme Laurence DALLE - proclame les résultats du vote de l'élection par l'Assemblée Générale du Comité de Direction

Total des voix exprimées : **679**

Total des bulletins nuls : **9 voix**

Total des voix en faveur de la liste : **650**

Total des voix contre la liste : **20**

La liste menée par Philippe AMADUBLE est élue à la majorité (95.72 %)

RESULTATS DU VOTE POUR LE VŒU Du S.C. BILLOM

Mme Laurence DALLE - proclame les résultats du vote du vœu du S.C. BILLOM par l'Assemblée Générale

Total des voix exprimées : **637**

Total des bulletins nuls : **6 voix**

Total des voix en faveur du vœu : **350**

Total des voix contre le vœu : **281**

Le vœu du S.C. BILLOM est adopté à la majorité (55 %) et sera mis en place dès la saison prochaine.

ALLOCUTION Mr Serge CHARRET

**Vice-Président de la Caisse Régionale du CREDIT
AGRICOLE CENTRE FRANCE**

Mr Serge CHARRET fait part de son plaisir à assister aux travaux de ces Assemblées Générales du District du Puy de Dôme et félicite Mr Philippe AMADUBLE et son équipe pour l'élection.

Il rappelle que le CREDIT AGRICOLE est un partenaire majeur de la Fédération Française de Football depuis près de 50 ans.

Concernant le District du Puy de Dôme, Mr CHARRET remercie le Président Philippe AMADUBLE et la Directrice, Laurence DALLE pour leur collaboration qui a permis d'établir un partenariat partagé par tous et également de faire le lien avec le club d'ARVERNE FOOT FAUTEUIL.

Une dotation supplémentaire de 1 000 € a été mise en place pour récompenser chaque année un club désigné en collaboration avec le CREDIT AGRICOLE CENTRE France et le District.

Il rappelle que pour la première fois, un tirage de coupe Seniors a eu lieu dans les nouveaux locaux du siège à Clermont-Ferrand.

Il espère que le CREDIT AGRICOLE et le District pourront continuer à travailler ensemble pour les années à venir.

ALLOCUTION Mr Lilian JURY

Président Délégué de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

Mr Lilian JURY fait part de son grand plaisir à être présent ce soir et présente les excuses de Pascal PARENT qui a été retenu sur d'autres Assemblées Générales.

Il poursuit en félicitant Mr Philippe AMADUBLE et son nouveau Comité de Direction pour cette belle élection.

Il félicite le District pour l'augmentation significative du nombre de licenciés qui est une preuve que le football reste attractif.

La Ligue connaît également un bel essor de pratiquants.

Mr Lilian JURY fait part de l'importance de défendre la place de la région Auvergne dans la LauraFoot.

Le football est un véritable lien au sein de la société.

Il regrette que les politiques ne s'en rendent pas compte.

Mr Philippe AMADUBLE clôt l'Assemblée Générale en remerciant tous les clubs de leur confiance et de leur présence.

Le Président : Philippe AMADUBLE



La Directrice : Laurence DALLE

